

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-3/09

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AUBERT André

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Modalités de mise en oeuvre d'actions de sécurisation des passages à niveau situés sur routes départementales. Approbation de la convention à intervenir avec l'Etat et Réseau Ferré de France.

La convention à intervenir avec l'État et Réseau Ferré de France (RFF) décline au niveau du Département la charte signée le 24 juin 2009 entre l'Assemblée des Départements de France, l'État et RFF pour améliorer la sécurité au droit des passages à niveau situés au croisement d'une route départementale et d'une ligne ferroviaire ouverte au trafic commercial et sur laquelle la vitesse des trains est supérieure à 40 km/h.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

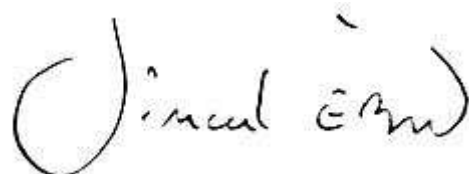
DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention dont le projet figure en annexe de la présente délibération à intervenir entre l'État, RFF et le Département, définissant les conditions et modalités suivant lesquelles sont mises en œuvre, sur les routes relevant de la compétence du Département de Seine-et-Marne, les orientations prévues par la charte pour une politique de sécurité sur les passages à niveau signée le 24 juin 2009 par l'ADF ;

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ladite convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ